

## Conseil Municipal du 18 juin 2015

### Point d'information relatif au collège Ivry Confluences

Le 27 mai dernier, le Conseil Départemental du Val de Marne a annoncé, par communiqué, que l'entrée en service de l'établissement était reportée au nom « du principe de précaution ». De récentes mesures de l'air et du sol ont révélé des traces de mercure supérieures aux normes réglementaires.

Pour rappel, le collège Ivry Confluences est un des équipements inscrits dans le programme des équipements publics de la ZAC Ivry Confluences, financé à 100% par le conseil départemental, le terrain étant quand à lui remis gratuitement par l'opération audit conseil.

Au regard de l'évolution de la population collégienne attendue dans cette partie de la ville, la nécessité d'implanter un nouveau collège, en remplacement à terme du collège Politzer d'une part et de la construction d'un 5<sup>ème</sup> collège sur le Plateau d'Ivry d'autre part avait été mise en évidence.

L'acquisition du site par Sadev94 s'est faite le 23 juillet 2008.

Le site du collège a été occupé dès 1888 par la Compagnie Générale des lampes à incandescence qui est devenue en 1931, la société Philips. Au début des années, ces activités spécifiques périlicant, il a été mis fin aux activités de Philips Eclairage, avec dès 1993 le projet de reconversion du site en siège social.

Philips a définitivement quitté Ivry en 2008 pour regrouper l'ensemble de ses activités à Suresnes (92).

#### **Site Philips et pollution**

##### *A/ Préalable à l'instruction du permis de construire et en cours d'instruction*

Plusieurs investigations du site Philips vis à vis de la pollution ont été menées depuis près de 10 ans (2006), soit pour le compte de Philips Eclairage jusqu'en 2008, avant cession du site, soit pour le compte de Sadev, à partir de d'avril/mai 2011 pour vérifier la compatibilité du site en vue de l'implantation d'un collège, aucun autre terrain qui ne soit pas un ancien site industriel n'étant disponible pour l'implantation d'un collège.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie - Île-de-France (DRIEE) avait émis en date du 20 février 2013 un avis défavorable du fait que le projet qui constitue un établissement sensible se construit sur un ancien ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Un dossier en date du 22 février 2013 leur a été transmis par Sadev94 expliquant le choix du site et justifiant de la compatibilité du site avec la réalisation d'un collège sur la base des études de reconnaissance des sols et de l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires faite par SEMOFI (bureau d'études spécialisé agissant pour le compte de Sadev94).

Un Plan de gestion a ensuite été conçu par SEMOFI répondant aux exigences de la circulaire du 8 février 2007 et proposant des mesures de gestion sur la base d'un bilan coût-avantage qui permettront à l'entreprise en charge des travaux de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées.

Ces propositions ont fait l'objet d'une validation par la DRIEE et d'un avis favorable à la demande de permis de construire en date du 23 juillet 2013.

Le permis de construire pour ce projet a ainsi été délivré par le maire, au nom de l'Etat, le 2 septembre 2013. Le projet étant en effet dans le périmètre juridique de l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont, le permis de construire a été instruit par les services de l'Etat. (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipeement et de l'Aménagement (DRIEA) Ile de France). L'ouverture de chantier a été déclarée le 20 septembre 2013.

### B/ Durant les travaux

En fin de travaux de terrassement (3<sup>ème</sup> trimestre 2014), SEMOFI a effectué des contrôles de fond de fouille au droit du vide sanitaire qui ont révélé des anomalies en mercure qui n'ont pu être purgées compte tenu du cadencement des travaux (béton déjà coulé au moment des résultats d'analyse).

En fin d'année 2014, un rapport de fin de travaux a été adressé par Sadev94 à la DRIEE qui a émis un avis suspendu et a laissé le soin à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de statuer. Lors d'une rencontre sur site en février 2014, l'ARS a validé la méthodologie de l'Analyse des Risques Résiduels dont le calcul confirme l'absence de risque lié au dégazage du mercure depuis les sols au droit de ce vide de construction vers les locaux.

Cette ARR devait être complétée de mesures d'air dans les locaux qui ont été effectués sur plusieurs campagnes :

- 23 mars 2015
- 08 avril 2015
- 22 avril 2015

Par rapport au référentiel du Plan de Gestion, ces résultats montrent des teneurs en mercure anormales, non attendues sur le site et non conformes aux attendus du Plan de gestion, avec des teneurs plus marquées en air extérieur.

Pour certaines teneurs mises en évidence, les résultats sont difficilement compréhensibles et sans rapport avec des gammes de concentrations qui peuvent être habituellement rencontrées pour des cas similaires.

Afin de mieux caractériser les teneurs en mercure dans l'air, un rendez-vous sur site avec l'ARS 94 et le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) a eu lieu le 6 mai 2015 qui a donné lieu à une campagne complémentaire de prélèvements d'air sur le site, par ce laboratoire spécialisé dans ce type de problématiques. Les résultats du LCPP confirment les analyses précédentes de SEMOFI.

Par ailleurs SEMOFI a effectué de nouveaux sondages de sol dans la cour et en pieds de bâtiment qui font état de présence significative de mercure dans les remblais, teneurs non identifiées dans les rapports avant démarrage travaux.

Pour remédier à ces désordres, un nouveau plan de gestion soumis à validation de la DRIEE est en cours d'élaboration en vue de mener les actions permettant d'y remédier, entraînant de fait un retard dans la livraison du collège.

Par ailleurs, des mesures de contrôle de l'air des autres opérations du site Philips sont en cours, avec des résultats attendus courant juin.

Un travail d'investigations est également en cours pour déterminer les causes et les responsabilités.

### **Incidence du retard sur la sectorisation des collèges**

Ce report n'est pas sans incidence sur la sectorisation des collèges.

Pour répondre à la forte dynamique d'accroissement de la population constatée de près de 1 % en moyenne annuellement entre 2006 et 2011, le Conseil Départemental a entrepris depuis 2012, parallèlement à la construction d'un collège neuf sur la ZAC Ivry confluences un travail de modification de la sectorisation échelonné à l'horizon 2020, le Conseil Départemental ayant acté la construction d'un cinquième collège sur la ZAC du plateau.

Ce qui avait été prévu pour la rentrée 2015 : initialement, cette rentrée aurait dû engager la première étape de la sectorisation qui visait à intégrer le nouveau collège et rééquilibrer les effectifs dans chaque collège à l'échelle de la ville ;

Ainsi le collège Politzer devait voir ses effectifs baisser par le rattachement d'une partie des élèves de Joliot Curie et de la SEGPA au collège Confluences.

Le collège « Confluences » devait accueillir également les élèves de l'école l'Orme au Chat. Seule l'école Rosa Parks se trouvait géographiquement éloignée pour 2/3 de ses effectifs (27 enfants à la rentrée 2015) de son nouveau collège de secteur Molière, le tiers restant étant rattaché dès la rentrée prochaine au collège Pasteur à Villejuif (14 enfants à la rentrée 2015).

Le collège Romain Rolland qui accueille des élèves Ivryens et Vitriots voit ses effectifs augmenter de plus de 16% (107 élèves) de 2014 à 2017 et des travaux de réhabilitation extension d'un montant de près de 4 millions d'euros ont été engagés par le Département pour augmenter la capacité d'accueil de 650 à 800 place en janvier 2016.

L'équipe éducative a sollicité le Conseil Départemental sur les conditions d'accueil des élèves à la prochaine rentrée, c'est pourquoi il avait été proposé de rattacher au Collège Confluences une vingtaine d'élèves provenant de l'école Montesquieu à Vitry en attendant la construction du collège Seine Gare à Vitry en 2017.

Quelle décision pour la rentrée 2015/2016 : compte tenu de la découverte de pollution sur le site du nouveau collège, un travail s'est engagé entre la direction académique et la direction de l'éducation du département qui a abouti à la décision de procéder uniquement à la sectorisation de l'école Rosa Parks sur les collèges Pasteur à Villejuif et Molière.

Pour le reste, il a été décidé de maintenir la sectorisation actuelle :

- Les élèves de l'Orme au chat resteront sur le collège Molière
- Les élèves de Joliot Curie resteront à Politzer
- Pour les élèves qui seraient issus du nouveau quartier Ivry confluences, ils pourront être affectés selon leur adresse soit au collège Molière soit au collège Politzer.
- Afin de pallier à l'éloignement géographique des élèves de Rosa Parks affectés au collège Molière, le département s'est engagé à accompagner financièrement les familles en participant à la carte imagine 'R pour les 50% restant à leur charge.

Les services de la direction académique et du département ont prévu de se rencontrer courant octobre afin de commencer à préparer la rentrée 2016 et de faire un bilan de la rentrée 2015.